

Niveau 5 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

JO/BO - Arrêté du 28 avril 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement"

Première session d'examen : 2025

Public concerné	<p>Apprenant sous statut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans) ➤ En contrat de professionnalisation
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes ➤ Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur D'activité ou de série générale ou technologique STAV. ➤ Avoir un réel intérêt pour le végétal et la production horticole. ➤ Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail, diriger...) ➤ Etre mobile ➤ Avoir de bonnes aptitudes pour les travaux physiques ➤ Avoir des aptitudes relationnelles et de communication ➤ Etre curieux et ouvert aux nouvelles technologies ➤ Avoir une capacité de travail personnel et d'autonomie ➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (Nous consulter)
Objectifs	<p>Le brevet de technicien supérieur agricole "Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement" mène à des métiers de chef de culture ou de second d'entreprise d'une ou des unité(s) de production en milieu rural, péri urbain ou urbain, ou technicien de culture dans une station de recherche ou expérimentale, une structure d'appui conseil aux producteurs, un service de collectivité territoriale, une association d'insertion, voire en émergence, des structures en charge de développement d'agricultures urbaines. Pour cela, l'apprenant doit être en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De réaliser des diagnostics du ou des système(s) de production De proposer et mettre en place des stratégies de conduite des productions de l'installation à la commercialisation De mettre en oeuvre un plan de production et le suivi des productions dans le cadre de la réglementation en vigueur et du cahier des charges D'organiser la récolte, son conditionnement et sa conservation dans le cadre de la réglementation en vigueur De réaliser l'entretien du management Qualité, sécurité environnement (QSE) Mettre en place des activités liées à la prévention des risques professionnels Mettre en oeuvre des expérimentations et le traitement des résultats et des données D'enregistrer des références technico-économiques De réaliser des actions d'accompagnement technique D'organiser ses activités et l'activité d'une équipe De gérer des achats, des stocks et des approvisionnements D'assurer la conformité aux obligations règlementaires et professionnelles De préparer des produits pour la vente de collaborer à des activités de commercialisation et de services

Durée de la formation	<p>1350 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 40 semaines au CFA de la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 54 semaines en entreprise
Contenus et compétences	<p>Domaine du tronc commun :</p> <p>M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui M2 : Construction du projet personnel et professionnel M3 : Communication</p> <p>Domaine professionnel spécifique à la spécialité Métiers du végétal – Alimentation, Ornement, Environnement :</p> <p>M4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée M5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée M6 : Organisation du travail dans le système de production M7 : Pilotage stratégique du système de production M8 : Accompagnement au changement</p>
Types d'entreprises d'accueil	<p>Maraicher-légumes et fraises, horticulteurs-fleurs, ou feuillages coupés, plantes en pot ou à massifs, bulbes, plantes aromatiques et médicinales, arboriculteur -fruits, pépinière-végétaux d'ornement, fruitiers ou forestiers, stations d'expérimentation, collectivités, structures en conseils et développement...</p>
Modalités D'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 50% - et épreuve terminale – 50%). ➤ Pas de validation par bloc de compétences
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours au CFA de la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle. Réalisation de chantiers écoles chez différents partenaires. Visites d'exploitations en lien avec la filière horticole. Conduite de projets.</p> <p>Moyens pédagogiques :</p> <p>Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les travaux pratiques Serres de productions et de multiplications. Parc arboré de 6 hectares.</p>

	<p>Partenariats avec des professionnels acteurs de la filière horticole.</p>
Poursuites d'études envisageables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autre BTSa (Technico-commercial « Jardin et végétaux d'ornement ») ➤ Licence professionnelle ➤ Certificats de spécialisation ➤ Ecole d'ingénieur
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p>
Responsable de l'action de formation	<p>M. Jérôme TORRES – Mme Agnès VASSEUR-ROBERT</p>

Mise à jour : 09/2024